

Les guides de l'humanité

Nous savons que le Créateur n'a pas créé l'homme parce qu'IL aurait eu besoin de lui. IL est à l'abri de besoins à tous égards. IL a créé l'homme pour la propre élévation et perfection de l'homme lui-même. IL veut qu'il s'avance sur le chemin de la transcendance et qu'il soit digne d'une vie plus sublime aussi bien du point de vue moral que matériel.

Il est évident que marcher sur le chemin de la vie requiert des guides qui peuvent, grâce à leur connaissance et à leur piété extraordinaires, mener l'homme dans la bonne direction.

La connaissance et l'intelligence humaines étant limitées, il est très probable que nous pouvons faire fausse route en essayant de déterminer ce qui est dans notre intérêt et la voie qui nous conduit au bonheur éternel. Par conséquent il doit y avoir quelques âmes qui, grâce à leur communion avec l'Être Divin, sont bien placées pour trouver le chemin droit, et aussi pour guider les autres.

C'est pour cela que nous croyons que le Tout-Sage Allah n'aurait jamais laissé les hommes sans guidance. La Justice et la Bienveillance Divines demandent qu'IL guide, grâce à Ses Messagers élus, les hommes de toutes les époques vers le droit chemin.

Les Prophètes, étant les créatures choisies par Allah, reçoivent les instructions directes de Lui. Ces instructions ou communications s'appellent « Révélations ». C'est une forme spéciale de Message Divin. Le Prophète voit avec ses yeux intérieurs les mystères de l'univers, et écoute, avec les oreilles de son cœur les Appels Divins, qu'il transmet aux gens.

Les Prophètes sont infaillibles

Les Prophètes ne peuvent en aucune circonstance commettre un péché, une erreur ou une faute, autrement on ne pourrait pas compter totalement sur eux dans l'accomplissement de leur mission. Allah les a rendus immunisés contre l'erreur et le péché afin qu'ils soient l'incarnation de toutes les excellences et perfections.

Si un Prophète commettait un péché ou une erreur, il ne pourrait pas être un modèle et un exemple pour

les autres ni ses paroles, ses idées et ses actes ne peuvent constituer un code de conduite pour ses adeptes. Cette immunité contre les péchés et les erreurs est appelée « `Içmah » (infaillibilité), et ceux qui la possèdent sont appelés « 'Ma`çûm » (infaillible).

Le nombre des Prophètes

Abou Thar al-Ghifâri rapporte du Saint Prophète qu'Allah a envoyé 124.000 Prophètes pour la guidance de l'humanité, et que le premier d'entre eux fut Adam, et le dernier Mohammad fils de `Abdullah (que la paix soit sur eux).

Les Prophètes sont divisés en deux catégories. Les uns ont reçu des Révélations, sans être assignés à la mission de propagation, les autres eurent une telle mission. Quelques-uns de ce dernier groupe n'avaient pas un code de lois distingué et propre à eux, mais ont prêché l'Évangile d'un autre Prophète. Il arrivait aussi qu'il y ait en même temps plusieurs Prophètes qui s'acquittaient de leurs devoirs dans des pays différents ou des villes différentes.

Les plus éminents des Prophètes, qui eurent des codes de Lois indépendants furent au nombre de cinq. Leurs noms et les noms des Livres qui leur furent révélés sont les suivants :

1. Noé Epître
2. Abraham Epître
3. Moïse Torah
4. Jésus Évangile
5. Mohammad Coran

Les buts des Prophètes

Le programme des Prophètes implique :

1. La fondation de la justice sur une base solide
2. L'enseignement et l'éducation des masses
3. La lutte contre toutes formes de superstition, de corruption, de discrimination induite et de déviation de l'Unité Divine, de la Vérité et de la Justice.

Le Saint Coran dit :

« Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves irréfutables (pour corroborer leur véracité), et Nous avons envoyé avec eux le Livre et la Balance afin que les gens observent la

justice... » (Sourate al-Hadid ; 57:25)

À propos du Prophète de l'Islam, il dit :

« C'est Lui qui a envoyé à un peuple d'illettrés, un Messenger sorti de leurs rangs, qui leur récite Ses versets, qui les purifie et qui leur enseigne le Livre et la sagesse, alors qu'ils avaient été auparavant dans un égarement manifeste. » (Sourate al-Jum`ah ; 62:2)

C'est cela le noble but pour lequel les Prophètes ont été désignés par Allah.

Les preuves de la Prophétie

Les Prophètes doivent être la preuve vivante et claire de leur Prophétie. Cette preuve se présente généralement sous forme d'un miracle qui dépasse le pouvoir d'un homme ordinaire afin que ce miracle confirme qu'ils sont bien les Messagers d'Allah et qu'ils reçoivent leur guidance et leurs instructions de Lui.

Les histoires de la transformation du bâton de Moïse en un serpent, et du pouvoir de Jésus de ressusciter les morts et de rendre la vue aux aveugles de naissance, sont indéniables. L'histoire de la parole de Jésus dans le berceau a été narrée dans le Saint Coran.

Similairement, le Prophète de l'Islam bien qu'il fût élevé parmi des ignorants, a apporté le Livre qui est la première source de tout savoir, des principes de guidance, de lois et de moralité, de modes de vie et de secrets de la création. Il est unanimement admis qu'un tel exploit est tout à fait hors de la portée de tout pouvoir humain.

C'est pourquoi nous appelons le Saint Coran un miracle. Le Saint Coran est miraculeux sous plusieurs angles. Son style littéraire est si merveilleusement frappant que les ennemis du Prophète ont traité le Coran d'acte magique, et ont demandé aux gens de ne pas approcher le Prophète Muhammad, de peur que les mots pénétrants du Coran ne les ensorcellent et ne les attirent à l'Islam. Cela montre que même les ennemis étaient convaincus de l'effet frappant et extraordinaire du Coran.

Avec ses limites humaines, il est impossible pour un homme de décrire entièrement l'excellence du Saint Coran. Il suffit de dire qu'il est la Parole d'Allah et un miracle de Son dernier Prophète. Il est le guide qui dirige l'humanité dans toutes ses affaires et à chacune des étapes de son développement. Il assure le succès de l'homme aussi bien dans ce monde que dans l'Au-delà. Le Saint Coran dit :

« Ce Coran conduit dans une voie très droite. » (Sourate Bani Israël ; 17:9)

Ailleurs, il dit :

« Le livre a été révélé à toi (Muhammad) afin que tu sois capable de ramener les gens des ténèbres vers la lumière. » (Sourate Ibrâhîm ; 14: 1)

Il dit aussi :

« Ceci (le Coran) est un rappel pour les gens, et une guidance et une admonition pour ceux qui sont pieux. » (Sourate Âle `Imrân ; 3: 138)

On rapporte que le Saint Prophète a dit que le Coran l'emporte sur toute parole tout comme Allah l'emporte sur toute Sa création.

Il sera plus convenable que nous laissions au Saint Prophète et à ses successeurs désignés, les Douze Imams, le soin de décrire les mérites du Saint Coran, car ils connaissent sa valeur et son importance mieux que quiconque, et sont eux-mêmes à la fois, ses vrais interprètes et ses gardiens.

Le Saint Prophète a dit : « Je laisse derrière moi deux autorités auprès de vous : le Livre d'Allah et ma progéniture. Ils ne se sépareront pas l'une de l'autre jusqu'au Jour du Jugement. » [1](#)

Ainsi, en ce qui concerne la description des mérites du Coran, nous devons nous contenter de ce que les Imams ont dit à ce propos. Une grande partie de leurs dires a été citée par al -'Allâmah al-Majlici, dans son livre, « Bihâr al-Anwâr ». Nous en reproduisons ici quelques-uns.

Hârith al-Hamadâni dit : « Un jour j'ai vu des gens discuter dans le masjid. Je suis allé vers l'Imam Ali et lui ai dit : « Ne vois-tu pas ces gens discuter ? » « Le font-ils ? » dit-il. « Oui », ai-je répondu. « J'ai entendu le Saint Prophète dire qu'il y aurait bientôt de la discorde et des conflits civils entre les musulmans ». « N'y a-t-il aucun moyen d'en éviter les mauvaises conséquences ? » ai-je demandé à l'Imam. « Si, le Livre d'Allah. Il nous apprend ce qui s'est passé autrefois et ce qui se produira à l'avenir. Il se prononce sur toutes les disputes. Il est le dernier mot, et pas une plaisanterie.

Tout tyran qui l'abandonne sera écrasé par Allah. Quiconque cherche la guidance dans toute autre source sera induit en erreur. Il est un lieu solide d'Allah. C'est un discours de sagesse. Il est le droit chemin. Il ne peut être altéré par les saillies des passions ni obscurci par les perversions des langues. Les gens instruits ne s'en lassent jamais. La sagesse que ce livre contient et la guidance qu'il propose ne sauraient être épuisées par un usage constant.

Ses prodiges sont infinis. Lorsque les djinns l'ont entendu, ils ont été stupéfaits. Ils se sont écriés : « Nous avons entendu le merveilleux Coran ! Celui qui le cite dit la vérité. Celui qui juge conformément au Coran agit justement. Celui qui agit en le suivant mérite une récompense. Celui qui exhorte les autres à le suivre les dirige vers le droit chemin. O Hârith ! Fais-toi un devoir de le suivre. »

Il ne serait pas déplacé de nous arrêter aux points les plus intéressants de ce Hadith. Le Saint Prophète a dit que le Saint Coran nous informe à propos d'événements futurs. Cela peut signifier ou bien que le Saint Coran ait des suggestions sur les événements futurs, ou bien que des événements exactement similaires à ceux vécus par des peuples antérieurs soient vécus par les musulmans.

Le Coran dit :

« ***Vous subirez certainement des transformations successives.*** » (*Sourate al-Inchiqâq ; 84: 19*)

L'Imam Ali a dit que si un tyran abandonne le Coran, Allah le fera périr. Cela signifie que dans la société musulmane pas un oppresseur ne sera toujours en mesure de violer la sainteté de la religion et de l'utiliser pour ses intérêts égoïstes. Cela signifie aussi que son texte demeurera toujours intact. L'Imam a exprimé la même chose lorsqu'il a dit que les caprices des passions ne peuvent l'altérer.

Le Coran a été mal interprété par des gens intéressés, mais son texte est resté toujours à l'abri de toute altération. Il conserve exactement la forme dans laquelle il a été révélé au Saint Prophète.² Ces propos de l'Imam Ali impliquent que si les musulmans s'étaient référés au Saint Coran pour aplanir leurs différends doctrinaux, ils y auraient trouvé le meilleur juge et arbitre, car il se prononce clairement sur tous les sujets importants.

Malheureusement, ils ont négligé le Saint Coran, et à cause de cette négligence les choses se sont détériorées à tel point que les différentes sectes de l'Islam se sont traitées mutuellement d'incroyants.

Décrivant le Saint Coran, l'Imam Ali a dit : « Ce livre est une lumière qui ne s'éteindra jamais. C'est une lampe qui ne se ternira jamais. C'est une mer dont on n'atteindra jamais le fond. C'est une voie qu'on ne perd jamais. C'est un rayon qui ne sera jamais atténué. C'est une évidence dont la preuve ne s'affaiblira jamais. C'est un honneur dont les partisans ne seront jamais mis en déroute.

C'est un droit dont les défenseurs ne seront jamais déçus. Il est la principale source de la Foi. C'est une fontaine de connaissance. Il est la pierre angulaire de l'Islam. C'est un océan qu'on ne peut pas épuiser. Il est une fontaine qui ne sera jamais réduite. C'est une étape dans laquelle on ne peut pas s'égarer. »

L'Imam Ja'far al-Çâdiq a dit : « Le Saint Coran est un Livre immortel. Il restera valable aussi longtemps qu'existeront le soleil et la lune. »³

Les mérites de la récitation du Saint Coran

Le Coran est un Code Divin qui assure à l'homme le succès et le bonheur dans ce monde et dans l'autre. Chacun de ses versets est une source de guidance. Quiconque souhaite vraiment atteindre le succès, doit s'associer en permanence au Coran et prendre l'habitude de refléter sur lui-même ses versets. Il y a d'innombrables hadiths du Prophète et des Imams exhortant les gens à lire le Coran régulièrement.

L'Imam Mohammad al-Bâqir a rapporté ce hadith du Saint Prophète : « Celui qui lit dix versets du Coran ne sera pas considéré comme négligent de son devoir. Le nom de ceux qui lisent 100 versets sera enregistré à côté de ceux qui se souviennent d'Allah ; et le nom de celui qui en lit 200 versets sera inclus parmi ceux qui sont soumis à Allah ; et le nom de celui qui en lit 500 versets sera inscrit avec ceux qui font tout leur possible pour plaire à Allah. »⁴

L'Imam Ja`far al-Çâdiq a dit : « Le Saint Coran est la convention d'Allah avec Sa Création. Il est donc du devoir du musulman de regarder cette convention et d'en lire cinquante versets chaque jour. »

L'Imam a dit aussi : « Qu'est-ce qui empêche un marchand affairé de lire un chapitre du Saint Coran après son retour du marché et avant d'aller au lit ? S'il le fait, dix récompenses seront décernées pour lui et dix de ses erreurs seront effacées. »[5](#)

Et il a averti les gens : « Soyez minutieux dans la lecture du Saint Coran, car le Paradis a des degrés aussi nombreux que ses versets. Le Jour du Jugement on ordonnera au lecteur du Saint Coran : “Lis et monte.” Chaque fois qu'il lit un verset, il monte à un degré supérieur. »

Selon de nombreux récits, il est préférable de lire le Saint Coran sur une copie que de le réciter de mémoire. Is-hâq Ibn `Ammâr a dit un jour à l'Imam al-Çâdiq qu'il avait appris le Coran par cœur et lui a demandé s'il valait mieux le lire dans une copie ou le réciter de mémoire. L'Imam lui a répondu qu'il valait mieux le lire dans une copie, car il est bénéfique également de lire le Saint Coran.

Le Hadith souligne le mérite de lire le Saint Coran à la maison. Lorsqu'un homme le récite dans sa maison, sa femme et ses enfants se trouvent encouragés à lire eux aussi le Coran. Les Imams ont dit que la récitation du Saint Coran dans une maison apporte les Bénédictions d'Allah à ses habitants. Les anges rendent visite à cette maison et les diables la quittent. Une maison dans laquelle on ne lit pas le Saint Coran est fréquentée par les diables et désertée par les anges.[6](#)

Il y a de nombreux hadiths du Saint Prophète et des Imams, exhortant les gens à lire le Saint Coran et à en mériter la récompense. Il y a aussi beaucoup de hadiths qui soulignent les mérites de certains chapitres et versets du Coran en particulier, pour des desseins spécifiques, et tous ces hadiths proviennent du Prophète de l'Islam.

[La méditation sur le Saint Coran](#)

Le Saint Coran demande aux musulmans de réfléchir à son contenu et ses significations. Allah dit :

« Ne vont-ils pas méditer le Coran ? Ou bien les cœurs de certains d'entre eux sont-ils verrouillés ? » (Sourate Mohammad ; 47:24)

Ce verset réprimande sévèrement ceux qui ne méditent pas sur le Saint Coran. L'Imam Zayn al-`Âbidîn a dit que les versets du Saint Coran sont comme des trésors. On doit bien regarder dans le trésor afin de s'assurer de son contenu. Abou Abdul Rahmân al-Salami a dit que les Compagnons du Saint Prophète apprenaient dix versets à la fois. Ils ne passaient pas aux dix versets suivants tant qu'ils n'avaient pas appris parfaitement et mis en application les dix premiers versets.

[L'inimitabilité du Saint Coran](#)

Il est de notoriété publique que le Prophète a présenté l'Islam à tout le monde et qu'il a demandé à tout

un chacun de l'accepter. Il a mis le Saint Coran en avant comme une preuve de sa Prophétie et l'a déclaré inimitable. Il a défié tout le monde de reproduire son pareil s'il pouvait, même en conjuguant tous leurs efforts.

Puis, il est allé encore plus loin en mettant les gens au défi de reproduire même seulement dix chapitres similaires à ceux du Coran. Et enfin, il les a défiés de reproduire même un seul chapitre susceptible d'égaliser le Livre d'Allah.

Les Arabes, maîtres de l'éloquence qu'ils étaient, auraient certainement accepté de relever le défi s'ils avaient eu la moindre chance de réussir, et ils auraient pu, par une simple reproduction d'un seul chapitre du Coran, réfuter sa Prophétie. Auquel cas ils auraient évité la peine de nombreuses batailles qu'ils avaient livrées à l'Islam, et toute la souffrance qu'ils avaient subie pendant ces batailles.

Mais les Arabes n'ont pas accepté le défi, car ils savaient bien que le Coran était inimitable. Quelques-uns d'entre eux ont donc embrassé l'Islam. D'autres, à cause de leur intransigeance, ont préféré que le combat, et non la contestation intellectuelle, décidât de l'issue du conflit. Allah a dit :

« Dis ! Même si les hommes et les Djinn s'unissent pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne reproduiraient rien qui lui ressemble, même s'ils s'aidaient mutuellement. »
(Sourate al-Isrâ » ; 17:88)

Nous voyons que des chrétiens et d'autres ennemis de l'Islam dépensent des millions et des millions de dollars chaque année, et même chaque mois, en vue de dénigrer l'Islam et de déprécier le Saint Coran. S'ils pouvaient produire un chapitre semblable à n'importe quel chapitre du Saint Coran, cela aurait été certainement le meilleur moyen d'atteindre ce but.

Le Saint Coran dit :

« Ils voudraient, avec leurs bouches, éteindre la lumière d'Allah, alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, en dépit des incrédules. » (Sourate al-Tawbah ; 9:32)

Normalement n'importe quel style littéraire peut être adopté ou imité après un certain temps d'exercice et d'entraînement. Mais cette règle n'est pas applicable au Saint Coran dont le style est inimitable. À supposer que le Saint Coran eût été l'œuvre du Saint Prophète, au moins quelques-uns de ses sermons, qui sont toujours existants, auraient eu des imitations.

Nous trouvons qu'un écrivain ou poète arabe excelle dans un ou deux aspects seulement de la littérature arabe, tels le panégyrique, la satire, l'élégie, l'amour. Mais le Coran s'étend sur une variété de genres et dans chaque cas, son style est incomparable. Une telle performance n'est pas humainement possible.

Un miracle éternel

Comme nous le savons, l'acceptation d'un Prophète dépend de la preuve de sa Prophétie, présentée sous forme de miracle. Comme les messages des précédents Prophètes étaient de courte portée et de nature restreinte, leurs preuves étaient, elles aussi, limitées à leurs époques. Leurs miracles ont fait l'objet du témoignage de quelques personnes dont les rapports ont été transmis à d'autres à travers des preuves universellement admises.

Mais étant donné que l'Islam est une religion éternelle, son miracle, en l'occurrence, le Saint Coran est également éternel. Ce fait nous conduit à deux conclusions :

1. La supériorité du Saint Coran sur les miracles des précédents Prophètes, et
2. La cessation des Prophéties précédentes à l'expiration de leurs preuves.

Le Saint Coran a une autre marque distinctive qui prouve sa supériorité sur tous les miracles des précédents Prophètes. Il se porte garant de la guidance de toute l'humanité et assure l'avancement jusqu'à la perfection.

Il a guidé les Arabes brutaux et rudes qui croupissaient dans les pires vices : ils adoraient les idoles, répugnaient à acquérir le savoir et s'adonnaient à la vendetta et à la gloriole. Le Coran les a transformés en une nation, sans parler du changement radical qu'il a opéré dans la vie intellectuelle, sociale et morale des Bédouins.

Quiconque regarde l'histoire de l'Islam et examine en détail la vie de ces Compagnons du Prophète qui ont sacrifié leur vie pour l'Islam peut réaliser facilement l'impact profond du Coran sur eux. C'est le Coran qui les a relevés des ténèbres de l'ignorance au sommet du savoir et de la perfection.

Le Saint Livre leur a appris comment faire des sacrifices pour la Religion d'Allah. Il a illuminé les cœurs de ceux qui étaient engagés dans l'idolâtrie, et a réuni sous une seule bannière tous ceux qui se disputaient pour vanter les mérites de leurs ancêtres. C'est grâce au Coran que dans une période de quatre-vingts ans les musulmans ont pu faire de vastes conquêtes que d'autres n'auraient pas pu réaliser en 800 ans.

Le Saint Coran et le savoir

De nombreux versets coraniques disent expressément que le Prophète Muhammad ne savait ni lire ni écrire. Personne n'a jamais contesté ce fait. Il y a une preuve catégorique de sa véracité. Malgré son analphabétisme, il a présenté au monde un Livre qui constitue un trésor si merveilleux de savoir qu'il a ébloui les philosophes et les penseurs de l'Est comme de l'Ouest. C'est là l'un des aspects les plus miraculeux du Saint Coran.[7](#)

Supposons par mauvaise foi et par esprit de contradiction que Muhammad ne fût pas illettré. Dans ce

cas, il aurait dû acquérir le savoir chez les gens parmi lesquels il avait grandi. Mais nous savons que ces gens étaient soit des païens qui croyaient aux mythes et aux superstitions, soit des adeptes d'un Christianisme et d'un Judaïsme déformés, qui considéraient l'Ancien et le Nouveau Testament comme la source de leur connaissance.

Or le Saint Coran ne reflète les absurdités et les idées superstitieuses d'aucun d'entre eux. Beaucoup de versets du Saint Coran énoncent les attributs d'Allah. Ils Le décrivent d'une manière conforme à Sa perfection, et le déclarent exempt de défauts. En voici quelques spécimens :

« Ils (les adeptes de la Bible) ont dit qu'Allah s'était donné un fils. Mais gloire à lui. Tout ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre Lui appartient. Tous Lui obéissent. Allah est le Créateur des cieux et de la terre. Lorsqu'IL décrète une chose, Il lui dit seulement "sois" et elle vient à l'existence. » (Sourate al-Baqarah ; 2 : 116-117)

« Votre Seigneur est un Seigneur Unique ! Il n'y a de dieu que Lui, le Clément, le Miséricordieux. » (Sourate al-Baqarah ; 2: 163)

« Allah existe. Il n'y a pas de Dieu si ce n'est Lui, L'Éternel-Vivant et le Gardien de la vie. Ni l'assoupissement ni le sommeil n'ont de prise sur Lui ! Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Lui appartient ». (Sourate al-Baqarah ; 2:225)

« Rien sur la terre ni dans le ciel n'est caché à Allah. C'est Lui qui vous façonne dans les matrices comme IL veut ! » (Sourate Âle `Imrân ; 3 : 5-6)

« C'est Allah votre Seigneur ! Il n'y a pas de dieu, si ce n'est Lui. IL est le Créateur de toutes choses, adorez-Le donc. Il est le Gardien de toute chose. Les regards ne l'atteignent pas, mais IL pénètre les regards. IL est le Subtil, le Tout-Informé. » (Sourate Yûnis ; 10:34)

« Allah est Celui qui a élevé les cieux sans colonnes visibles. IL s'est ensuite assis en Majesté sur le Trône. IL a soumis le soleil et la lune ; chacun d'eux poursuit sa course vers un terme fixé. IL dirige toute chose avec attention et IL explique les Signes -peut-être croirez-vous fermement à la rencontre de votre Seigneur ! » (Sourate al-Ra`d ; 13:2)

« IL est Allah ! Il n'y a pas de dieu, si ce n'est Lui ! À Lui, la louange en ce monde et dans l'Au-delà. Le Jugement est entre Ses mains et c'est à Lui que nous retournerons tous. » (Sourate al-Qaçaç, 28:70)

« IL est Allah, à côté duquel il n'y a pas d'autre dieu u, le Souverain, le Saint, la Paix, Celui qui témoigne de Sa propre véridicité, Le Vigilant, le Tout-Puissant, le Très-Fort, le Très-Grand. Gloire à Allah ! Il est très éloigné de ce qu'ils Lui associent ! » (Sourate al-Hachr ; 59:23)

« IL est Allah, à côté duquel il n'y a pas de dieu. IL est Celui qui connaît ce qui est caché et ce qui est apparent. IL est le Clément, le Miséricordieux. » (Sourate al-Hachr ; 59:22)

C'est la façon dont le Coran décrit Allah, le Seigneur de l'univers. Tout est raisonnable et en conformité avec l'évidence scientifique. Une personne illettrée, née et élevée dans un environnement barbare, n'est pas susceptible de produire de telles idées élevées. La présentation des Prophètes par le Coran est aussi glorieuse et met en avant leur sainteté et la majesté de leur mission. En voici quelques morceaux choisis :

« Ceux qui suivent le Messenger (Muhammad), le Prophète qui ne sait ni lire ni écrire, et dont ils trouvent la mention chez eux, dans la Torah et l'Évangile, savent qu'il leur ordonne le bien et leur interdit le blâmable. » (Sourate al-A`râf ; 7: 157)

« C'est Lui qui a envoyé aux gens illettrés un Prophète pris parmi eux, qui leur communique Ses Versets, qui les purifie, qui leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils fussent, auparavant, dans un égarement manifeste. » (Sourate al-Jum`ah ; 62:2)

« Une récompense exempte de reproche t'est destinée ». (Sourate al-Qalam ; 68:3)

« Abraham a dit à son père et à son peuple : “Je désavoue ce que vous adorez, mais non Celui Qui m'a créé et qui me guidera. » (Sourate al-Zukhruf ; 43:26)

« Nous avons montré à Abraham le royaume des cieux et de la terre pour affermir sa foi. » (Sourate al-An`âm ; 6:75)

« Ismaël, Elisée, Jonas et Loth ; Nous avons préféré chacun d'entre eux aux mondes, ainsi que plusieurs de leurs ancêtres, de leurs descendants et de leurs frères. Nous les avons choisis et Nous les avons guidés sur une voie droite. Voilà la guidance d'Allah par laquelle IL dirige qui IL veut parmi Ses serviteurs. » (Sourate al-An`âm ; 6 : 86-88)

« Nous avons donné une science à David et à Salomon. Ils dirent : ‘Louange à Allah Qui nous a préférés à beaucoup de Ses serviteurs croyants. » (Sourate al-Naml ; 27: 15)

« Parmi les prophètes de la descendance d'Adam ; parmi la descendance d'Abraham et d'Israël ; parmi ceux que Nous avons dirigés et que Nous avons élus. Ils tombaient prosternés en pleurant quand les Versets du Miséricordieux leur étaient communiqués. » (Sourate Maryam ; 19:58)

Le Coran décrit les Prophètes de cette façon. À l'opposé, l'Ancien et le Nouveau Testament leur attribuent beaucoup d'histoires absurdes et immorales, et les chargent d'adultère, de fornication et d'intoxication. De telles histoires ne correspondent ni à une logique plausible ni aux hautes valeurs morales. Donc on ne peut raisonnablement pas soupçonner les nobles enseignements de l'Islam, contenus dans le Coran, d'être de près ou de loin, inspirés par le Judaïsme ou le Christianisme.

La compacité du Saint Coran

L'expérience montre que la duperie, la fraude et le mensonge sont condamnés à déboucher sur une

contradiction interne et des affirmations incohérentes. Cela arrive notamment lorsqu'une personne s'occupe pendant des années de sujets sérieux tels que la loi, la sociologie, les croyances religieuses, etc. Ce n'est que naturel qu'un imposteur soit un jour ou l'autre embrouillé et qu'il tombe en proie à l'incongruité. Proverbialement parlant, un menteur manque de mémoire.

Le Saint Coran a traité de nombreux sujets. Il parle de la loi, de l'économie, de la politique, d'organisation sociale, des règles de la morale, etc. Il s'étend aussi sur l'astronomie, l'histoire, les règlements de la guerre et de la paix, ainsi que sur diverses sciences. Il a jeté la lumière sur les anges, les étoiles, les vents, les océans, les plantes, les animaux, le Jour de la Résurrection et ainsi de suite. Mais on n'y décèle à aucun moment, aucune trace de contradiction ou d'incongruité.

L'histoire de Moïse y est répétée de nombreuses fois, sans qu'on découvre une quelconque contradiction substantielle dans les différentes versions. La compacité du Saint Coran devient plus significative lorsque nous gardons présent en mémoire le fait que ses versets ont été révélés graduellement au cours de longues années. Allah a souligné ce trait caractéristique du Saint Coran :

« Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Si celui-ci venait d'autres qu'Allah, ils y trouveraient de nombreuses contradictions. » (Sourate al-Nisâ » ; 4:82)

Ce verset attire l'attention des gens sur un fait qu'ils connaissent intuitivement. Ils savent que les déclarations d'un imposteur sont susceptibles de se contredire et de s'embrouiller. Mais tel n'est pas le cas du Coran. Son contenu est caractérisé par la consistance et la cohérence.

Tous ceux qui ont étudié l'histoire du pré-islam, savent qu'un état de choses scandaleux prévalait à cette époque-là. Les mœurs étaient au plus bas de leur déclin. Les razzias et le pillage étaient monnaie courante. À la moindre provocation, les bédouins étaient prêts à déclencher la guerre. Ils étaient païens dans leurs croyances et sauvages dans leur conduite. Il n'y avait pas de religion commune ni de gouvernement institué.

Les idolâtres constituaient la majorité des gens. Des tribus diverses adoraient des déités différentes. Les jeux de hasard foisonnaient. L'une des coutumes avilissantes de l'époque consistait à épouser la belle-mère après la mort du père. La coutume la plus barbare était de brûler vivantes les filles après leur naissance.

Telles étaient donc quelques-unes des coutumes et des conventions des Arabes du pré-islam. Mais avec l'avènement de l'Islam, tous les maux ont été déracinés. Les mêmes Arabes ont adopté des habitudes excellentes. Le paganisme a été remplacé par la croyance au monothéisme, l'ignorance, par la connaissance, l'inimitié, par la sympathie. Les Arabes sont devenus une nation bien soudée et les porte-étendards d'une culture dynamique dans le monde.

Dozy⁸, l'éminent savant allemand dit : 'Après l'apparition de l'Islam qui a unifié les tribus arabes et les a soudées dans une nation ayant le même but, les musulmans sont devenus les maîtres d'un empire qui

s'étendait de Tagus en Espagne au Gange en Inde, et ont hissé l'étendard de la culture sur de vastes territoires du monde. Tout cela s'est déroulé à une époque où l'Europe tâtonnait dans l'obscurité du Moyen Âge.'

Cette réalisation n'a été rendue possible que grâce aux enseignements du Saint Coran qui l'a emporté sur us les autres Livres Divins. Les enseignements du Saint Coran sont clairs et logiques. Ils sont justes, équilibrés et fondés sur le bon sens commun. Dès le premier chapitre du Saint Coran, l'homme apprend à dire à Allah :

« Guide-nous vers le droit chemin. » (Sourate al-Fâtiḥah ; 1:5).

Ce verset, si court soit-il, est riche en signification. Le Saint Coran a mis l'accent sur la justice et l'équité. Il dit :

« Allah vous ordonne de restituer les dépôts et de juger selon la justice, lorsque vous jugez entre les hommes. » (Sourate al-Nisâ ; 4:58)

« Que la haine envers un peuple ne vous incite pas à commettre des injustices. Soyez justes ! Cela est plus proche de la piété. » (Sourate al-Mâ'idah ; 5:8)

« Allah commande (aux gens) d'observer la Justice, la bienveillance et des relations convenables avec les proches parents. IL leur interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. IL vous exhorte pour que vous réfléchissiez. » (Sourate al-Nehal ; 16:90)

Le Saint Coran nous a mis en garde aussi bien contre l'avarice que les prodigalités :

« Ne porte pas ta main fermée à ton cou, et ne l'étend pas non plus trop largement, sinon tu te retrouverais honni et misérable. » (Sourate Bani-Isrâ'il ; 17:29)

Le Livre Sacré prescrit la patience :

« Ceux qui auront fait le bien en ce monde recevront une belle récompense. » (Sourate al-Zomar ; 39: 10)

« Allah aime ceux qui sont patients. » (Sourate Ale `Imrân ; 3: 146)

En même temps, il est loin de demander à l'opprimé de rester les mains croisées. Pour que la justice soit assurée et l'illégalité prévenue, il demande aux victimes de l'injustice de riposter :

« Attaquez celui qui vous agresse dans la mesure où il vous agresse, et sachez qu'Allah est avec ceux qui sont pieux. » (Sourate al-Baqarah ; 2: 194)

En prescrivant la justice, l'intégrité et la modération, le Livre d'Allah a introduit un système qui assure à l'homme le succès aussi bien dans ce monde que dans l'autre. Il dit :

« Celui qui obéit à Allah et à Son Prophète sera introduit dans des Jardins où coulent les ruisseaux ; ils y demeureront immortels. Voilà le bonheur sans limites. » (Sourate al-Nisâ ; 4: 130)

« Celui qui aura fait le poids d'un atome de bien, le verra ; celui qui aura fait le poids d'un atome de mal, le verra. » (Sourate al-Zalzalah, 99 : 7-8)

« Recherche la demeure dernière par les moyens qu'Allah t'a accordés, et ne néglige pas ta part de la vie de ce monde. » (Sourate al-Qaçaç, 28:77)

Beaucoup de versets du Saint Coran incitent les gens à acquérir le savoir et à observer la piété, mais le Saint Coran leur permet de jouir des bienfaits de la vie :

« (Muhammad) demande-leur : “Qui donc a déclaré illicites la parure qu'Allah a produite pour Ses serviteurs, et les excellentes nourritures qu'IL vous a accordées ?” » (Sourate al-A`râf, 7:32)

Le Saint Coran n'ignore pas les relations de l'homme avec ses semblables :

« O les Croyants ! Respectez vos engagements. » (Sourate al-Mâ'idah, 5: 1)

Il insiste pour que les gens soient bons envers leurs femmes, leurs parents, leurs proches, leurs frères musulmans et envers toute l'humanité :

« Comportez-vous envers vos femmes avec bonté. » (Sourate al-Nisâ » ; 4: 19)

« Les femmes ont des droits similaires à ceux des hommes. » (Sourate al-Baqarah ; 2:228)

« Adorez Allah ! Ne Lui associez rien ! Vous devez user de bonté envers vos parents, vos proches, les orphelins les pauvres, le client qui vous est étranger, le compagnon qui est proche de vous, le voyageur et vos esclaves. Allah n'aime pas celui qui est insolent et plein de gloriole. » (Sourate al-Nisâ ; 4:36)

Ce sont là quelques spécimens des enseignements du Saint Coran, qui enjoignent à tout musulman d'exhorter les autres à faire le bien et à s'abstenir du mal. Cette loi a aplani le chemin devant l'expansion de l'Islam et elle a infusé un esprit de noblesse et de vertu dans les rangs des gens.

L'Islam a chargé chaque personne du devoir d'inciter les autres à faire le bien et à s'abstenir du mal. Tous les musulmans sont priés impérativement de prêcher les enseignements de l'Islam, et ce jusqu'à ce qu'ils soient appliqués.

L'un des plus beaux enseignements de l'Islam est l'unité et la fraternité entre tous les secteurs de la société. L'Islam ne reconnaît aucune distinction entre les gens, si ce n'est celle fondée sur le savoir et la piété. Le Saint Coran dit :

« Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous. » (Sourate al-Hujurât

; 49: 13)

« **Ceux qui savent et les ignorants sont-ils égaux ?** » (Sourate al-Zumar ; 39:9)

Le Prophète de l'Islam a dit : « L'Islam a honoré ceux qui avaient été considérés comme bas pendant l'époque de l'obscurantisme. Il a honni l'habitude antéislamique de se vanter des ancêtres. Maintenant tous les hommes sont égaux indépendamment de leur race et de leur couleur. Le plus cher d'entre eux, aux yeux d'Allah, le Jour du Jugement, sera le plus pieux et le plus obéissant d'entre eux. »

C'est à cause de sa foi parfaite que Salman al-Farsi a été préféré par l'Islam à tous les autres Compagnons et considéré comme membre de la famille du Saint Prophète. L'Islam a, en revanche, dénoncé Abou Lahab, l'un des propres oncles du Prophète, à cause de sa méchanceté et de sa désobéissance à Allah.

Nous constatons que le Messenger d'Allah ne se montrait jamais fier de sa noble ascendance comme c'était la coutume de l'époque. Au lieu de cela, il appelait son peuple à croire en Allah et au Jour du Jugement, et les poussait à s'unir autour d'une croyance commune.

Il a pu unifier un peuple déchiré par les hostilités internes, la vendetta, les rivalités, les discordes, et la glorification des ancêtres. Il a tellement effacé leur arrogance qu'il n'était plus rare ni surprenant de voir un homme de haute naissance marier sa fille à un pauvre musulman de basse naissance.

Les enseignements du Saint Coran encouragent aussi bien le bien-être de l'individu que celui de la société. Le Saint Coran a fixé des lois qui assurent le succès dans ce monde et dans l'autre. Il est à rappeler que le Prophète de l'Islam était né et avait grandi dans une société barbare au dernier degré ; donc, la promulgation de ces lois bénéfiques, sous la Guidance divine, est une manifestation claire de sa Prophétie.

La perfection des idées coraniques

Le Saint Coran a traité de nombreux sujets de natures différentes, et de lois relatives à tous les domaines de la vie humaine : telles la théologie, l'histoire, l'économie, l'ethnologie, la métaphysique, l'astronomie, les lois pénales, etc. Tout ce qui a été écrit dans ce Saint Livre sur un sujet quelconque est inattaquable et à l'abri de toute critique. Un tel exploit n'est pas humainement possible.

Nous savons que les idées exprimées par un auteur perdent leur fraîcheur et leur vérité après quelque temps. Dans beaucoup de cas, une nouvelle recherche prouve l'incorrection des précédentes idées. Nous remarquons que les livres de philosophes anciens et même modernes ont été critiqués par ; ceux qui leur ont succédé.

Dans bien des cas, ce qui avait été considéré comme un fait indiscutable s'est avéré plus tard n'être qu'un simple tissu de mensonges ou de fictions. Mais, malgré l'écoulement d'un temps si long depuis la

Révélation du Saint Coran, aucune des affirmations et des idées qui y ont été faites et exprimées ne se trouve aujourd'hui démodée ou dénuée de vérité.

Les prophéties du Saint Coran

Certains versets coraniques ont prédit quelques événements futurs. Il n'y a pas de doute que de telles prédictions ne pouvaient être faites qu'à travers une Révélation. Ces événements comprennent la victoire des musulmans dans la Bataille de Badr, le traité d'al-Hudaybiyyah, la victoire des Byzantins (Constantinople) – qui avaient essuyé auparavant une défaite humiliante devant la Perse – et la mort d'Abou Lahab en infidèle.

Les secrets de la nature

Le Saint Coran a mis en lumière beaucoup de lois de la nature et de vérités scientifiques qui n'auraient pu être découvertes au début de l'Islam, excepté par la Révélation. Bien que quelques-unes d'entre elles aient été connues des Anciens Grecs ou d'autres, elles étaient totalement inconnues dans la péninsule Arabe. Beaucoup d'autres choses ont été découvertes plusieurs siècles plus tard grâce aux progrès de la connaissance.

Il y a beaucoup de versets dans le Coran, qui se réfèrent aux lois de la nature, les uns explicitement, les autres implicitement comme certaines vérités scientifiques étaient incompréhensibles pour les gens, elles ont été exprimées de sorte qu'elles puissent être interprétées par les générations ultérieures. Nous en donnons ci-après quelques exemples :

« Nous avons fait pousser dans la terre toute chose selon son propre poids. » (Sourate al-Hijr, 15: 19)

Ce verset montre que toute chose qui pousse a un poids spécifique. Il est établi maintenant que toute chose dans le royaume végétal est composée d'éléments chimiques selon des proportions spécifiques. Si ces proportions sont perturbées, la chose devient quelque chose d'autre.

« Nous avons envoyé les vents fécondateurs. » (Sourate al-Hijr, 15:22)

Ce verset fait allusion à la pollinisation des plantes et des arbres par le vent. Cette vérité a été découverte scientifiquement quelques siècles après sa révélation par le Saint Coran.

« Il a fait tous les fruits (plantes et fleurs) en paires. » (Sourate al-Ra`d, 13:3)

« Gloire à Celui qui a créé le mâle et la femelle de ce que la terre produit, des êtres humains eux-mêmes et (des autres créatures) sur lesquelles ils n'ont pas de connaissance. » (Sourate Yassine, 36 : 36)

Ces versets montrent que non seulement les animaux, mais aussi les plantes et les fleurs ont un mâle et

une femelle, et que les plantes ont une structure qui correspond au sexe chez les animaux.

« Il est le Seigneur des cieux et de la terre et de tout ce qu'il y a entre eux, le Seigneur des Orientes. » (Sourate al-Çâffât ; 3:45)

« J'en jure par le Seigneur de l'Est et de l'Ouest que Nous avons certainement le pouvoir. » (Sourate al-Ma`ârij, 70:40)

Ces versets se réfèrent aux fuseaux horaires et implicitement à la sphéricité de la terre. De même, il ressort des hadiths des Imams terre est ronde. L'Imam Ja`far al-Çâdiq a dit : « Un homme est venu me voir. Il avait l'habitude d'accomplir la prière de Maghrib le soir, et celle de Fajr avant l'aube. Moi, j'avais l'habitude de faire la prière de Maghrib après le coucher du soleil, et celle de Fajr, après la première parution de la lumière, le matin.

Il m'a demandé pourquoi je ne fais pas comme lui, ajoutant que le soleil se levait dans certaines régions avant qu'il ne se lève dans notre pays, et qu'il se couchait à certains endroits alors qu'il restait encore au-dessus de l'horizon dans notre pays. J'ai dit que nous devons accomplir la prière dans notre région après le coucher du soleil et après l'apparition de l'aube ».[9](#)

Cet homme avait pour argument que le soleil se lève et se couche dans les différentes régions à des heures différentes. L'Imam était tout à fait d'accord avec lui, mais lui a rappelé son devoir religieux. Nous avons mentionné jusqu'ici, seulement quelques aspects de l'unicité du Saint Coran. En tout cas, ils suffisent pour prouver que le Saint Coran est Une Révélation divine et qu'il est hors du pouvoir humain d'apporter son pareil.

Pour prouver que le Saint Coran est la Parole d'Allah, il suffit de dire qu'il est l'académie dont est sorti l'Imam Ali. « Nahj al-Balaghah » qui réunit ses sermons est là pour nous le prouver. Lorsqu'il y aborde un sujet, on a l'impression qu'il a passé toute sa vie à l'étudier. Il ne fait pas de doute qu'il a tiré sa connaissance du Livre d'Allah.

Quiconque est versé dans l'histoire de l'Arabie, et notamment du Hijaz, ne saurait imaginer que l'Imam Ali puisse avoir d'autre source de connaissance que la Révélation divine.

L'Appel de l'Islam

Comme toutes les religions révélées, l'Islam appelle à la croyance en l'Unicité d'Allah, et combat l'adoration de tout autre objet ou être. L'Islam met le plus fort accent sur l'Unicité de Dieu. La toute première phrase prononcée par le converti à l'Islam est : « Lâ illâha illa-llâh » (il n'y a de dieu qu'Allah).

Quiconque professe la foi en l'Unicité d'Allah et en la Prophétie du Prophète de l'Islam devient musulman sans plus de formalités.

L'Islam insiste beaucoup sur l'unité des musulmans. À part cela, il appelle à l'obéissance à Allah, à la justice, à la piété, à la propreté, à la suppression de la discrimination, au travail, à l'effort, à l'acquisition du savoir. Il appelle aussi à penser avec circonspection et nous incite à éviter la désunion et les dissensions. Le Saint Coran dit :

« Je ne vous exhorte qu'à une seule chose : tenez-vous debout devant Allah par deux, ou isolément, puis méditez. » (Sourate Saba » ; 34:46)

L'Islam recommande que la religion soit acceptée par une volonté libre, doublée de logique et de raisonnement, et non par la force et la contrainte, car la croyance n'est pas quelque chose qu'on puisse imposer par force. Le Saint Coran dit :

« Pas de contrainte en religion ! La voie droite s'est distinguée de l'erreur. » Sourate al-Baqarah, 2:256)

L'Islam, dernière religion divine

De même, qu'un individu doive passer par diverses étapes d'éducation, allant de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur pour atteindre l'étape finale, de même, du point de vue des enseignements religieux, l'humanité est passée par plusieurs étapes d'évolution avant d'atteindre l'étape finale, qui est l'Islam.

Les principes de l'Islam s'accordent avec la nature humaine

La nature humaine est plus ou moins la même partout et à toutes les époques. Donc, l'humanité est le facteur commun à tous les gens, qu'ils soient blancs ou noirs, arabes ou non arabes, hommes ou femmes, vieux ou jeunes, riches ou pauvres, faibles ou forts, instruits ou ignorants. Quels qu'ils soient, leur tendance innée est la même et il n'y a pas de différence qu'ils appartiennent à l'âge de l'Espace.

Toutefois, selon l'histoire de la philosophie politique, les habitudes et les coutumes sont les vêtements dont est couvert notre corps inchangé, qui est comme une réalité solide, et ces vêtements sont là, dans chaque pays et chaque société, sous une forme ou couleur, ou une autre, bien que le tempérament de l'homme soit à la base le même, et qu'il ait quelques caractéristiques spécifiques.

Sa portée est si étendue que la psychologie (qui traite de la nature humaine) ne traite de rien d'autre que de cette nature humaine inchangeable. Donc, aussi longtemps que l'homme existera et conservera ses caractéristiques, cette nature demeurera et ne subira aucun changement.

Les besoins individuels et naturels de l'homme

Les besoins de l'homme sont de deux sortes. Les besoins primaires et les besoins secondaires. Les besoins dont nous discutons ici sont les besoins primaires qui nous proviennent de la structure physique

et des tendances spirituelles communes de l'homme ; lequel, en tant qu'être humain y est essentiellement subordonné.

La sociologie aussi a gardé en vue cette réalité. Les livres traitant de ce sujet nous apprennent qu'il y a beaucoup de choses communes entre les cultures des différentes sociétés. De la même façon, la similitude des idées et des coutumes émane de la nature humaine. Cela étant, il est possible de soumettre ces facteurs communs à une règle générale.

Gardant en vue le fait que tous les hommes sont les mêmes dans leur construction et qu'ils ont les mêmes caractéristiques et les mêmes exigences, on peut dire qu'ils doivent aussi avoir les mêmes besoins et être soumis aux mêmes lois.

Par exemple, à aucun moment et pour aucune race humaine, il n'a jamais été possible de parvenir à la paix avec un ennemi qui est déterminé à exterminer les autres, et spécialement lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de le sortir de sa détermination que par l'effusion de sang. De là, une nation qui est confrontée à une telle horreur ne peut pas être tenue responsable de l'effusion de sang.

D'une façon similaire, aucune société ne peut échapper à l'obligation de nourrir son peuple et d'assurer sa protection. Aucune société ne peut non plus interdire la vie sexuelle à ses membres. Donc, il y a de nombreux autres exemples qui jettent un flot de lumière sur l'immutabilité de la nature humaine qui est la même à toutes les époques et partout. Ces tendances naturelles sont latentes dans l'homme depuis la naissance.

Elles émergent lorsque l'homme grandit et se développe ou quand les obstacles s'écartent de son chemin. Elles donnent naissance à de nouveaux besoins et aident finalement au développement de la culture de l'homme. Toutefois, aucun facteur dans une culture ne peut jamais tolérer que les besoins fondamentaux soient suspendus.

Par exemple, on peut dire que conséquemment à notre civilisation, nous sommes habitués à une nourriture plus riche, à des vêtements plus beaux et à une vie plus confortable. Mais on ne peut pas dire que notre besoin de manger, de boire, de dormir et de vivre ne soit la conséquence de notre civilisation ni qu'il n'y eût avant la civilisation, ni manger, ni boire, ni vivre. Il est certain que notre existence même dépend de ces besoins.

C'est aussi à la demande de la nature humaine que lorsque des habitudes spécifiques et déterminées ont une routine qui leur appartient, il faut qu'il n'y ait rien qui puisse causer un changement en elle. C'est une preuve de sa grandeur que l'Islam a promulgué des lois et un code d'éthique en parfaite conformité avec la nature humaine.

Bien plus, étant donné que l'Islam est destiné à toute l'humanité et non à un groupe ou un peuple en particulier, il a accordé une grande importance à cette nature humaine en promulguant son code moral. En outre l'Islam a un code de lois de vie immuables, un code qui n'admet jamais aucun changement en

lui, malgré le fait que ce code existe dans plusieurs territoires et pour un temps indéfini.

L'ordre de l'Islam a été promulgué pour s'adapter à la création de l'homme et être en harmonie aussi bien avec ses aptitudes qu'avec ses impulsions. Le Saint Coran dit :

« *Donc, reste ferme dans ta dévotion pour la religion droite, laquelle, en harmonie avec la nature humaine, créée par Allah.* » (Sourate al-Roum ; 30 : 30)

La religion est le cœur même du But Divin pour lequel l'homme a été créé. C'est pourquoi nous pouvons dire qu'elle est profondément implantée dans la nature de l'homme ; et la nature humaine ne change jamais. Aussi longtemps que l'homme sera homme, cette nature restera en lui. Le futur, le présent, le passé ne peuvent l'affecter. C'est une vérité établie que la nature humaine demeure la même.

Les enseignements de l'Islam sont fondés sur la nature humaine. C'est la même nature qu'Allah a créée et comme elle s'accorde avec le Commandement divin, elle ne peut admettre aucun changement. Donc, la religion signifie cette même nature immuable de l'homme ; et comme l'a dit le Prophète de l'Islam : « Chaque enfant est né dans la nature de l'Islam. Ce sont les parents qui font de leur enfant un Juif, un chrétien ou un zoroastrien. » [10](#)

Il est clair d'après ce qui est dit ci-dessus qu'un système de principes permanents et stables est tout à fait nécessaire à la nature humaine. C'est la raison pour laquelle l'Islam n'a prescrit dans son message rien qui aille au-delà d'elle. Donc selon l'idéologie islamique, le seul code d'éthique qui puisse être prescrit est celui qui soit praticable par les gens dans leur vie personnelle et sociale.

D'après ces principes éternels, il ne peut pas y avoir de différence entre la vie simple et sans complexité de l'homme primitif et la vie de l'homme civilisé contemporain avec tout ce qu'elle comporte de complications, étant donné que leurs tendances fondamentales naturelles sont les mêmes.

Pas plus que les différents modes de vie ne peuvent avoir le moindre effet sur la nature humaine immuable, et il n'importe guère que les hommes voyagent en charrette ou en avion à réaction, ou qu'ils vivent dans des cavernes en mangeant des racines sauvages, ou dans des palais en dînant à une table chargée des plus délicieuses friandises et en dormant sur un lit de roses. Dans des conditions si différentes, la nature ne change pas.

La nature réaliste des principes islamiques

L'un des plus importants inconvénients des lois d'institution humaine est le fait qu'elles manquent d'atteindre généralement la plupart des subtilités intérieures, alors que les lois divines de l'Islam ne souffrent pas une telle imperfection.

Nous savons que se soûler, par exemple, est un acte indésirable, et qu'en raison de ses mauvaises conséquences, il peut être considéré comme une menace sérieuse pour l'existence humaine.

Cependant, à cause des gains matériels que procure la vente du vin, un gouvernement le juge justifié. Il en va de même pour les jeux de hasard, la prostitution, et d'autres pratiques corrompues.

Les lois islamiques sont, toutefois, tout à fait différentes dans leur composition, parce qu'elles nous viennent du Créateur de l'Univers. Allah a créé cet univers et IL est le Connaisseur de tous ses coins et recoins. Dans sa Connaissance, le futur et le passé sont une même chose. Étant donné qu'IL est le Créateur de la nature, IL connaît tout sur elle. L'Islam voit la nature humaine sous sa forme réelle, celle dans laquelle Allah l'a créée.

Aussi, lorsque l'Islam institue ses lois, il tient compte des besoins de l'homme. Il prend également en considération les désirs et les inclinations de l'homme ; et on peut dire justement que les lois islamiques et la nature humaine marchent ensemble.

De la même façon, lorsque l'Islam formule ses commandements, la nature humaine est prise en considération en premier lieu. Cela constitue une indication de l'harmonie qui existe entre la nature humaine et les enseignements islamiques. C'est pourquoi, aussi longtemps que la nature humaine demeurera inaltérée, indépendamment du temps et de l'espace, les enseignements islamiques resteront valables et les lois islamiques conserveront leur efficacité.

Prenons à cet égard un exemple. L'Islam considère le menteur comme un ennemi d'Allah, et déclare le mal qu'il commet « abus de confiance ». Maintenant peut-on dire que ce mensonge était un abus de confiance pour les gens qui vivaient il y a quatorze siècles et qu'il ne l'est pas pour ceux qui vivent à notre ère de science et de sages. La réponse est évidemment négative.

D'une manière similaire, la consommation d'alcool est absolument illégale en Islam. Le Saint Coran la traite de mal et la décrit comme une mauvaise action. Le Saint Prophète l'a qualifiée de mère des vices et de source de tous les péchés. Il a qualifié les ivrognes de maudits. La consommation d'une seule gorgée de vin est punissable de quatre-vingts coups de fouet.

On ne peut pas nier que c'est seulement à cause des conséquences hasardeuses de la consommation de l'alcool, que celui-ci est illégal. Mais il est établi qu'à part sa nuisance pour la santé, l'alcool détruit ses consommateurs, moralement, physiquement et spirituellement.

C'est pourquoi, n'est-il pas stupide que d'aucuns prétendent que la consommation de l'alcool était un mal il y a quatorze siècles, mais qu'elle ne l'est plus du tout à notre époque de satellites et de missiles. Pas une seule année ne se passe sans qu'il n'y ait des centaines de cas de meurtres, de suicides de détournements de fonds, de cambriolages, de viol, de dégradation et d'obscénité, dus à ce poison mortel et pernicieux.

Peut-on prétendre que cette prohibition « démodée » ne mérite pas d'être maintenue ? La loi qui parle le langage de la nature ne saurait devenir démodée et surannée. La raison en est que pour la réalité et la vérité, « ancien » et « nouveau » n'existent pas. La réalité et la vérité sont toujours d'actualité partout

et à toutes les époques.

L'Islam a sévèrement condamné l'adultère l'obscénité, la permissivité et l'anarchie sexuelle pour préserver l'honneur des gens ; il a ordonné, pour la première fois dans l'histoire, que l'homme et la femme coupables de relations sexuelles illégales soient fouettés cent fois. Pour réprimer cet acte immoral, il a aussi exigé par la loi que le public assiste au châtiment et en soit témoin.

Un homme sensé, peut-il maintenir encore que de telles lois ont vieilli et qu'elles sont seulement faites pour des gens arriérés, ou que de telles lois étaient bien observées dans le passé, mais qu'à présent, à notre époque de liberté et de libération sexuelle, elles sont devenues révolues et insensées ?

Quand nous regardons l'état déplorable de l'Occident en particulier et que nous voyons comment il a perdu son éclat, nous réalisons que ces lois, non seulement n'ont guère vieilli, mais restent toujours d'actualité.

Au fond, tout ce que l'Islam a déclaré permis, il l'a fait sur la base de son utilité pour l'homme, et tout ce qu'il a déclaré interdit lui est directement ou indirectement nuisible, peu importe que cette nuisance soit morale ou matérielle. L'homme peut ne pas être conscient des réalités des choses. Le temps viendra où l'homme pourra, grâce à son expérience et à sa connaissance, en connaître la vérité.

Combien sont justes ces propos du penseur britannique, H. G. Wells : « La religion que je connais et dont j'ai souvent entendu dire qu'elle connaît parfaitement les secrets de la création et la réalité des choses. »

La vérité est toujours actuelle

Une chose qui est fondée sur la vérité ne perd jamais son actualité. Par exemple, les théories de Platon et d'Aristote sont encore d'actualité et elles le resteront toujours bien que 2500 ans se soient écoulés depuis leur introduction. Le simple passage du temps ne les affecte pas. À l'époque de Platon et d'Aristote deux et deux faisaient quatre, et ils font quatre même aujourd'hui, et dans deux mille ans, ils feront toujours quatre.

Les bouleversements du monde et la marche du temps n'ont pas d'effet sur eux.

Il n'y a pas de doute que chaque loi islamique est en harmonie avec le système de la création à tous les égards nulle part, dans ce monde, nous trouvons une loi aussi naturelle et aussi proche de la réalité que la loi islamique. En d'autres mots, on doit dire que les enseignements de l'Islam sont fondés sur la réalité. Si l'Islam n'avait pas été une religion de la « Nature », elle aurait été effacée ou défigurée par les vicissitudes du temps.

Mais au contraire, il est très vivant jusqu'à nos jours, bien qu'il n'eût pas de soutiens matériels pour survivre dans le passé et qu'il ne les ait plus maintenant. Et ce malgré le fait que depuis l'avènement de

l'Islam des tentatives répétées en vue de la liquider aient été faites, et continuent encore. Le secret de son succès est que cette religion est la dernière des religions divines.

L'Islam ressemble tellement à la réalité que même les grands penseurs de l'Occident en restent stupéfaits. La raison en est que la constitution de l'Islam est naturelle, que cette religion est en harmonie avec les réalités de la vie, et qu'elle est de ce fait sûre d'exister aussi longtemps que le monde existera.

Quoique quatorze cents ans se soient écoulés, la fraîcheur de la vérité telle qu'elle a été prononcée par le Prophète de l'Islam se manifeste encore avec éclat jusqu'à ce jour. Il est tout à fait nécessaire pour l'existence et le bonheur de l'homme qu'il se conforme au code que la Nature a sanctionné.

C'est seulement par une adhésion à l'Islam que l'homme peut sortir indemne et avec succès de la tempête de la vie. C'est seulement en agissant conformément au cours prescrit que l'homme peut créer une harmonie entre sa vie et la vaste création d'Allah.

Donc, les idéaux de l'Islam et le progrès de l'homme ainsi que sa prospérité ne peuvent jamais entrer en conflit les uns avec les autres étant donné que l'Islam nous guide sur le chemin d'Allah, et qu'il insuffle dans l'homme le sens de la responsabilité et du devoir de se sacrifier pour une cause noble et sacrée.

La nature des lois islamiques

Les injonctions des religions révélées sont de deux catégories. La première catégorie est formée des injonctions qui sont éternelles et invariables. Elles ne meurent pas avec le passage du temps, et constituent la classe supérieure, malgré les vicissitudes.

La seconde catégorie d'injonctions, elle, s'adapte au temps, au lieu et aux circonstances. De telles injonctions s'usent et se démodent avec le temps et sont remplacées par de nouvelles injonctions. C'est à l'égard de telles lois que nous disons « l'ancien ordre change et cède la place à un nouveau. »

Les injonctions remplaçables sont destinées à l'application seulement pendant un temps et dans un lieu déterminés, et en tant que telles, elles représentent la réalité, bien que seulement partiellement. Comment est-il donc possible qu'une réalité puisse remplacer une autre réalité ? Sur ce terrain, une nouvelle religion n'a pas besoin d'annuler toutes les injonctions des anciennes religions.

De plus, il y a dans les religions révélées des commandements qui sont inchangés, auxquels tous les Prophètes, d'Adam à Muhammad (que la Paix soit sur eux), ont appelé les gens. Il est possible aussi que l'annulation d'une loi soit prévue dans une constitution religieuse. Il se peut qu'il y ait une loi qui soit supprimée par une autre loi. En Islam aussi, il y a des exemples de cette cessation de lois, et, pour cela, de telles lois sont considérées comme variables et temporaires.

Ayant en vue les besoins immuables de l'homme, l'Islam a formulé des lois invariables, et, tenant compte de ses besoins changeants, il a aussi prévu le changement de leurs modalités d'application.

Donc, dans une Société Islamique, les lois en vigueur sont de deux catégories.

1. Les Lois invariables

2. Les Lois variables

La première série comprend les lois qui ont été révélées au Saint Prophète comme des Commandements Divins, et déclarées applicables à l'humanité en toutes circonstances.

Il y a par exemple des qualités telles que la justice, la paix, la liberté, la propreté, le respect des conventions, la véracité, l'intégrité, l'honnêteté, la philanthropie, le sacrifice, le combat pour une cause juste, l'amour, la sincérité, le non-recours à la cruauté et à l'exploitation, la lutte contre la discrimination induite et la corruption... et un grand nombre d'autres règles de morale.

D'une façon similaire, l'Islam prohibe la diffamation, la discorde, les dissensions, le dévergondage, le mensonge et la falsification. Ce sont là des questions à valeur éternelle, qui n'admettent aucun changement. Même après des millions d'années, la tyrannie ne deviendra pas vertu, ni la justice, un vice. La partie importante des enseignements islamiques concerne ces principes durables qui ne changent à aucune époque.

Donc, la mise en évidence de la vérité est à rechercher dans le Hadith, et ce que le Prophète Muhammad a déclaré être légal est légal jusqu'au Jour du Jugement, et ce qu'il a déclaré être illégal restera illégal pour tout le temps à venir. Le temps n'a pas d'effet sur de telles lois. Comme les formules exactes des mathématiques, elles resteront telles quelles, à toutes les époques. Cela, parce que ces lois sont en conformité avec la nature de l'homme.

C'est un fait établi que la nature humaine restera la même aussi longtemps que l'homme est homme et qu'il ne peut pas y avoir de changement.

La seconde catégorie se compose des lois qui sont formulées pour une période et un lieu spécifique. Ces lois ne reposent pas sur un fondement solide et stable. Elles continuent ainsi à changer selon les exigences du temps et de la situation. De telles lois dépendent du temps et du lieu pour leur existence, car elles découlent des exigences humaines qui, elles aussi, changent avec le temps.

Cette série inclut des lois ayant trait aux relations et aux traités des pays musulmans avec les musulmans, aux relations économiques et politiques aux tactiques et aux exigences de la défense, ainsi qu'à beaucoup d'autres questions similaires.

On ne peut pas nier le fait que de telles choses changent et que chaque époque a ses particularités propres, mais les enseignements de l'Islam comportent un grand nombre de règles générales qui sont applicables à toutes les époques et répondent à toutes les exigences du changement des circonstances.

Par exemple, en ce qui concerne les préparatifs de la défense et les équipements des forces militaires,

le Saint Coran dit :

« Préparez, pour lutter contre eux tout ce que vous trouverez de forces de cavalerie, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre ». (Sourate al-Anfâl, 8:60)

Il est donc évident qu'après l'énonciation de cette règle générale, une meilleure préparation doit être faite contre l'ennemi, et on doit acquérir tous les équipements de guerre possibles à cet effet. Il a été clairement précisé que le but d'une telle préparation n'est pas l'agression ni l'assassin ; mais d'impressionner l'ennemi afin qu'il soit terrifié et découragé, ce pourrait le dissuader de recourir à la guerre.

C'est là un exemple des règles générales de l'Islam, destinées à faire face aux exigences de chaque époque. Il en va de même pour toutes les règles qui existent pour un temps et un but spécifiques et qui doivent s'adapter aux exigences particulières. Les grands savants musulmans appelés Mujtahid sont les autorités compétentes investies du pouvoir d'opérer le changement selon le besoin de l'époque.

Usant de ces pouvoirs, ces Mujtahids peuvent, lorsque c'est nécessaire, faire face aux exigences de toutes circonstances particulières. Le célèbre décret interdisant temporairement l'usage du tabac et ordonnant des entraves économiques à l'encontre d'une compagnie commerciale impérialiste, décret promulgué en Iran par l'Ayatollah Mirza Mohammad Hassan Chirâzi en l'an 1309 de l'hégire, pour contrer l'influence étrangère, était tout à fait de cette nature.

En terminologie islamique, un tel décret s'appelle « hukm al-faqîh », c'est-à-dire l'ordre du jurisconsulte.

Les gouvernants intègres sont comme les avant-gardes de la religion

Pour répondre aux besoins changeants de la société, l'Islam a gardé en vue le mode de vie de même nature comme on l'a vu ci-dessus, et il a donc rendu, les conditions changeantes, stables et fixes. À ce propos, l'Islam a permis aux Mujtahid d'émettre des jugements conformes aux exigences de l'époque et de décréter les règles et de les appliquer en conséquence.

Bien que ces règles doivent être formulées de la même manière que les règles durables, elles ont cependant un aspect particulier qui leur est propre, c'est-à-dire, qu'elles doivent dépendre pour leur vie et leur stabilité des besoins et des exigences qui leur ont donné naissance et auxquels elles sont subordonnées. Puisque la Société islamique est de caractère révolutionnaire et évolutif, ces codes aussi continuent de changer, cédant la place à un nouveau et meilleur code de règles.

C'est la raison pour laquelle le verset concernant « uli al-amr minkom » [11](#) ordonne que « les dirigeants spirituels » ou doivent être obéis de la même façon qu'Allah et le Saint Prophète sont obéis. Évidemment ces pouvoirs ont été délégués au Saint Prophète et à son gouvernement. Après la disparition du Saint Prophète, les Imams (c'est-à-dire les dirigeants spirituels) ont été investis de ces

pouvoirs, en leur qualité de successeurs, et après eux d'autres gouvernements légaux sont devenus les gardiens desdits pouvoirs.

Ainsi, après le Saint Prophète, les Saints Imams étaient les vrais guides spirituels, et après eux, seules les personnes qui sont leurs vrais représentants peuvent se charger de ces devoirs révéralés. [12](#) S'il n'y a pas de règles toutes faites pour faire face aux nouvelles conditions et circonstances, le gouvernement islamique peut promulguer de nouvelles lois conformes aux principes fondamentaux de l'Islam et aux traditions du Saint Prophète.

Les gouvernements musulmans sont donc autorisés à faire face aux besoins changeants et aux nouvelles situations à chaque époque et dans chaque pays, et à satisfaire aux demandes de la société musulmane de telle sorte que les stipulations fondamentales de l'Islam ne soient ni enfreintes ni violées.

L'Ijtihâd

L'Ijtihâd signifie des efforts assidus en vue de déduire une ordonnance à partir du Saint Coran, ou des paroles et des actes du Saint Prophète et des Saints Imams.

L'Ijtihâd est donc une tâche grande et formidable pour les savants érudits (Mujtahid). C'est en fait un devoir sérieux et pénible. À l'époque du Saint Prophète, l'Ijtihâd a joué un rôle appréciable et fondamental. Puis il a été considéré comme un pont reliant l'avenir au passé. L'Ijtihâd est le passe-partout de tous les problèmes une gageure pour toutes les époques. C'est pourquoi il était désigné à juste titre comme « la force dynamique de l'Islam. »

Les principes immuables et stables de l'Islam sont limités. Mais les circonstances et les événements apportent, eux, leurs problèmes spécifiques. Il est donc fondamental qu'il y ait à chaque époque une constellation de savants versés dans le code islamique et rompu aux problèmes du monde et aux exigences de l'époque, afin qu'ils soient à même d'assumer la responsabilité de trouver des solutions auxdits problèmes sur la base de l'Ijtihâd, c'est-à-dire, de déduire, à partir du Saint Coran et de la Sunnah, un jugement applicable aux problèmes qui se posent.

Pourquoi ainsi ? Le monde avance à une vitesse terrifiante et son évolution donne nécessairement naissance à des problèmes si nouveaux et si étranges qu'on n'aurait jamais pu les imaginer dans le passé. En faisant face à ces nouvelles demandes, il y a un besoin réel d'une jurisprudence tellement vivante et éclairée qu'elle puisse marcher côte à côte avec le temps et concilier la nouvelle vie de l'homme avec le vrai esprit de l'Islam, afin que celui-ci puisse être infiltré dans le cerveau et le cœur humains tout au long du cheminement progressif de la connaissance.

Selon les besoins de l'époque, les savants érudits ont à présenter la jurisprudence islamique de manière à pouvoir justifier les exigences, comprendre et résoudre à sa lumière et sous sa guidance les nouveaux problèmes qui se posent. Cela est essentiel pour empêcher la religion d'être stagnante et de perdre son véritable esprit.

Les Hadiths qui ont trait à l'Ijtihâd nous apprennent qu'Is-hâq Ibn Ya'qoub a soumis un jour à l'Imam al-Mahdi, le Douzième Imam, une lettre dans laquelle il faisait connaître le remède qu'il avait découvert pour les maux qu'il avait connus. Mohammad Ibn 'Othman al -'Umari, le représentant particulier de l'Imam, a soumis la lettre à ce dernier, lequel y a répondu lui-même : « En ce qui concerne les adversités et les événements, vous devez vous référer à nos narrateurs et juristes, car ils sont pour vous notre preuve, tout comme nous sommes la preuve d'Allah. »

Ici, on entendait par adversités l'émergence de nouveaux problèmes. L'auteur de la lettre avait soulevé la question de savoir ce qu'il faut faire lorsqu'on est confronté à un problème, surtout quand on n'a pas accès à l'Imam. L'Imam a répondu que dans un cas pareil on doit soumettre l'affaire au juriste et à celui qui détient l'autorité (le faqih).

Certains juristes contemporains sont d'avis que les circonstances ne signifient pas les problèmes et leur solution religieuse, puisqu'il est très courant chez les chiites que pour de telles questions, on se réfère aux juristes. Ils pensent que par problèmes on entend les problèmes qui continuent de surgir dans la vie des musulmans, et qui peuvent se poser dans les domaines culturel, intellectuel, social, politique et économique de la vie.

En tout cas, que les problèmes se rapportent aux événements et aux circonstances, ou qu'il s'agisse de ceux qui se posent nouvellement et qui apparaissent et disparaissent à chaque époque et à chaque temps, dans tous cas semblables, vous devez vous référer aux juristes et aux commentateurs afin de connaître votre devoir à cet égard. C'est par une approche rationnelle que la jurisprudence chiite voit que les anciennes lois n'offrent pas de solution.

Donc il est essentiel pour les juristes de prendre connaissance du problème, et de le résoudre et d'en fournir une réponse appropriée, après avoir étudié ses complications à la lumière du Coran, de la Sunnah et des précédents. [13](#)

L'étude de la jurisprudence musulmane révèle que des problèmes se sont posés aux différentes époques et que les juristes en ont fourni les solutions. Ainsi, peu à peu le champ de notre jurisprudence s'est élargi de plus en plus. Par exemple, lorsque nous étudions les livres de jurisprudence antérieurs à Cheikh Abou Ja'far al-Touci (385-460 A.H.), nous constatons combien ils étaient brefs et combien les problèmes dont ils traitaient étaient limités.

Le Cheikh a élargi le champ de la jurisprudence et a opéré une révolution dans ce domaine par la compilation de son célèbre livre, « Al-Mabsout ».

De cette façon, d'une époque à l'autre, le volume de la Jurisprudence a grandi grâce aux efforts des juristes et des savants, pour atteindre au siècle dernier le stade qui a permis à l'auteur de « al-Jawâhir » de compléter une série de Jurisprudence, à laquelle il a consacré sa vie.

La jurisprudence a atteint de nos jours un tel degré d'extension qu'il n'est pas possible pour une

personne de faire toute seule une étude exhaustive, une recherche, une rédaction ou un enseignement couvrant tout ce sujet.

Cela montre clairement combien l'Islam s'est appliqué à toutes les époques de son histoire à s'intéresser aux problèmes du changement, de la révolution et de la nouveauté, et combien la solution desdits problèmes est due à ces savants et juristes érudits.

Le rôle de l'Ijtihâd en Islam est donc d'une importance majeure, car elle renferme toutes les décisions et tous les commandements qui doivent être promulgués et transmis jusqu'au Jour du Jugement, et ce bas monde aura besoin de ces décisions et commandements pour son bien propre et pour la réalisation de son évolution¹⁴.

Il y a dans al-Kâfi un chapitre qui souligne que tous les besoins de l'humanité sont couverts par le Saint Coran et le Hadith.

Le Saint Coran explique toutes choses. L'Imam a affirmé en jurant que tous les besoins des musulmans, qui surgissent à toutes les époques, peuvent trouver sans l'ombre d'un doute leur satisfaction en Islam. Cette affirmation ne comporte aucune exagération. Au contraire, c'est une réalité reconnue par des experts autorisés de l'Est et de l'Ouest, qui admettent, en outre, que l'Islam est une école dynamique de système juridique durable.

Santayana¹⁵, un philosophe occidental estimable, dit : « Le code islamique de jurisprudence est si complet dans ses rapports avec les dispositions juridiques qu'il faut admettre qu'il constitue un système judiciaire parfait pour l'organisation de la société musulmane. »

Le professeur Hockings, le savant américain rénovateur, commentant la jurisprudence islamique, affirme : « Le moyen du progrès des pays musulmans ne réside pas dans l'imitation et l'adoption dans leur vie des valeurs et des modes de la vie occidentale. D'aucuns se demandent s'il y a lieu de créer de nouvelles pensées en Islam et s'il serait possible d'établir un code stable et distinct, capable de répondre aux nouveaux besoins et demandes de la vie ?

La réponse à cette interrogation est que non seulement l'Islam a la potentialité pour toutes sortes de progrès, mais qu'il a aussi une capacité d'évolution plus grande que celle d'autres systèmes. La difficulté des pays musulmans n'est pas que leur système de vie soit fermé au progrès. Leur vraie difficulté réside, en fait, dans un déplorable manque de volonté, de leur part, de tirer profit des clauses des lois islamiques qui nous mènent vers le progrès. »

¹. « Çahih Muslim », vol. II, p. 362, éd. de « Issâ al-Halabi; "Çahih al-Tirmithi", vol. V, p. 328, éd., de Dâr al-Fikr, Beyrouth ; "Mustadrak al-Hâkim, vol. III, p. 148, éd. de Haydarâbâd

². Voir Mohammad Redhâ al-Mudhaffar, 'Les Croyances du Chiisme', Éd. Abbas A. Al-Bostani, Montréal, 1997

³. Voir : Al-Bayân Fî Tafsîr al-Qor'ân, p. 31

⁴. 'Al-Kâfi', chapitre : Fadhl-ul — Qor'ân

⁵. 'Wasâ'il al-Chi'ah', vol. I, p. 370

[6.](#) Uçûl al-Kâfi.

[7.](#) Mir'ât al-Anwâr

[8.](#) Dozy, Reinhart Pieter (Anne): (b. Feb. 21, 1820, Leiden, Neth.--d. April 29, 1883, Leiden), Dutch Arabist, best remembered for his monumental 'Histoire des musulmans d'Espagne, jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides', 711-1110 (1861 ; Spanish Islam, 1913)

[9.](#) al-Wasâ'el

[10.](#) Uçûl al-Kâfi

[11.](#) Voir sourate al-Nisâ¹, 4:59

[12.](#) Pour plus de détails, voir : 'Wilâyat-ul-Faqih', de l'Imam Khomeini

[13.](#) Voir Mohammad Bâqir al-Sadr : A Short History of 'Ilm al-Uçûl, Isp., 1983

[14.](#) Voir Dr Beheshti et Dr Bâhonar, 'Philosophie de l'Islam'

[15.](#) George SANTAYANA : Nom original : JORGE AUGUSTÍN NICOLÁS RUIZ DE SANTAYANA (né le 16 décembre 1863, Madrid, Espagne – mort le 26 Sept. 1952, Rome, Italie), philosophe, poète et humaniste hispano-américain qui fit une contribution importante à l'esthétique, à la philosophie spéculative et à la critique littéraire. (Pour plus de détails, voir : 'Encyclopaedia Britannica'). N.D.T

Source URL:

<https://www.al-islam.org/la-rationalit%C3%A9-de-lislam-sayyid-abu-al-qasim-al-khoei/les-guides-de-lhumanit%C3%A9#comment-0>